

Département de Lot et Garonne

Arrondissement de Villeneuve sur Lot

FUMEL VALLÉE DU LOT

Place Georges Escande BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

<u>Extrait du Registre des Délibérations</u> Conseil Communautaire, Séance du : 14 février 2019	L'an Deux Mille Dix Neuf, le 14 février à 17h00, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 08 février 2019, s'est réuni en séance publique ordinaire Amphithéâtre du Pôle de Développement Economie de Fumel Vallée du Lot, 34 avenue de l'Usine à Fumel sous la Présidence de Monsieur Didier CAMINADE, Président
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Membres titulaires présents :

Mesdames, Messieurs :

ALLEMAND Pierre, ARANDA Francis, BALSAC Didier, BELOTTI Jacqueline, BONNEILH André, BORIE Daniel, BORIVANT Danièle, BOUQUET Thierry, BREL Chantal, BROUILLET Jean-Jacques, CALMEL Jean-Pierre, CAMINADE Didier, CAVAILLE Jean-Claude, CONGE Marie-Yvonne, DENIS Jean-Noël, FAVAL Paul, GARGOWITSCH Sophie, GRASSET Éric, GRIFFEILLE Martine, GUERIN Gilbert, LACOMBE Sylvette, LAFOZ Michèle, LAPOUGE Maurice, LE CORRE José, LEGER Claude, LORENZON Jean-Pierre, MOULY Jean-Pierre, MUCHA Jean-Luc, POUCHOU Marie-Thérèse, QUEYREL Jean-Marie, SAINT-BEAT Christian, SÉGALA Jean-François, TALET Marie-Louise, THELIOL Jean-Jacques, THUIN Daniel, VAYSSIERE Didier.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :

Mesdames, Messieurs :

CARNEGIE Cynthia, GARRIGUES Michel, LAGREZE Georges, LARIVIERE Jérôme, LIFANTE Dominique, PICCOLI Jacques.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :

Néant

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :

Madame BAYLE Brigitte procuration à Madame GARGOWITSCH Sophie,
Monsieur BIHOUEE Yann procuration à Madame BORIVANT Danièle,
Monsieur CARON Jean-Charles procuration à Monsieur VAYSSIERE Didier,
Monsieur COSTES Jean-Louis procuration à Monsieur MOULY Jean-Pierre,
Madame GIRAUD Béatrice procuration à Madame POUCHOU Marie-Thérèse,
Monsieur MARSAND Michel procuration à Monsieur ARANDA Francis,
Madame GRIMAUD-DUBRUEL Anne-Marie procuration à Monsieur THELIOL Jean-Jacques,
Madame STARCK Josiane procuration à Madame BREL Chantal,
Madame VIDAL Aline procuration à Monsieur LORENZON Jean-Pierre.

Secrétaire de Séance : Madame GARGOWITSCH Sophie	Conseillers en exercice : 51 Présents (titulaires et suppléants) : 36 Pouvoir(s) : 9 Votants : 45
-----------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------

N°2019A-16-SPSA : VALIDATION DU REGLEMENT INTERIEUR ET DES ACTIONS PREVUES POUR 2019 DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CISPD (CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE)

Le CISPD de Fumel Vallée du Lot favorise l'échange d'informations entre les responsables des institutions et organismes publics et privés concernés et peut définir des objectifs communs pour la préservation de la sécurité et de la tranquillité publique.

Le règlement intérieur définit l'organisation de ce cadre de concertation sur les priorités de lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance.

Il met en place des actions qui découlent du plan départemental de prévention de la délinquance et qui répondent aux axes prioritaires suivants :

- Prévention de la délinquance et de la radicalisation chez les jeunes,
- Violences faites aux femmes et intrafamiliales,
- Tranquillité publique.

Monsieur Christian SAINT-BEAT, Vice-président, propose donc de valider le règlement intérieur ainsi que les actions suivantes pour 2019 :

- Organisation de 7 semaines de chantiers Citoyens sur l'ensemble du territoire, dans la continuité des années précédentes,
- Organisation d'animations sportives sur les city stades du territoire en collaboration avec l'accueil de jeunes. Ces animations auront lieu autant de fois que possible durant les vacances scolaires,
- Mise en place d'une permanence de la Maison des Femmes sur le territoire pour informer, orienter et accompagner les femmes victimes de violences. Cette permanence sera tenue par une conseillère conjugale de la Maison des Femmes de Villeneuve-sur-Lot. Une convention établie entre la Maison des Femmes de Villeneuve-sur-Lot et Fumel Vallée du Lot, déterminera les rôles, les droits et les devoirs de chacune des parties dans la réalisation de cette action,
- Organisation de réunions d'informations et de sensibilisations sur les thèmes suivants :
 - ✓ Les addictions chez les jeunes,
 - ✓ La radicalisation (connaître et agir),
 - ✓ La prévention des cambriolages,
 - ✓ Les violences sexistes.

L'enveloppe dédiée au déroulement de ces actions s'élève à 10 000€.

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
le Conseil Communautaire**

1°) - Valide le règlement intérieur du CISPD de Fumel Vallée du Lot ;

2°) - Approuve l'organisation des actions CISPD 2019 ;

3°) - Atteste que les crédits afférents à ces actions seront bien inscrits au budget 2019 (422-085) ;

4°) - Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs aux actions CISPD 2019.

5°) - Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

AR PREFECTURE

047-200068930-20190214-2019A_16_SPSA-DE
Regu le 18/02/2019

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 14 février 2019



Le Président,

Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 18 février 2019

Reçu en Sous-Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 18 février 2019
